

Politique de reconnaissance de l'engagement étudiant

Secteur responsable de l'application :	Secrétariat facultaire et vice-décanat à la vie étudiante et à la santé durable
Ce document s'adresse à :	Membres de la communauté étudiante

ADOPTION (INSTANCE)	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Conseil de faculté	2022-03-30	2022.03.2638

AMENDEMENTS ET ABROGATION	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)

DATE PRÉVUE DE RÉVISION	2027
--------------------------------	------

HISTORIQUE

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE*	3
2. OBJECTIFS*	3
3. CHAMP D'APPLICATION*	3
4. CADRE DE RÉFÉRENCE	3
5. DÉFINITIONS	3
6. TYPES D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES	4
6.1 Vie associative	4
6.2 Organisation d'événements	4
6.3 Projets étudiants	4
7. COMITÉ D'ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	4
7.1 Composition	4
7.2 Mandat	4
8. DÉPÔT DES DEMANDES	5
9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES	5
10. ATTESTATION OFFICIELLE DE RECONNAISSANCE	5
11. RÔLES ET RESPONSABILITÉS*	5
11.1 Responsabilité de l'application*	5
11.2 Responsabilité des membres du comité d'évaluation de l'engagement étudiant	6
11.3 Responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant	6
12. PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT*	6
ANNEXE 1 : CONTENU DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	7

* Indique une rubrique obligatoire.

1. MISE EN CONTEXTE*

Dans son plan stratégique 2019-2023, la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS » ou « Faculté »), affirme sa volonté de « valoriser les contributions, les réalisations et les succès des membres de la communautés facultaire » (objectif 15). Par le fait même, il est apparu nécessaire de définir les modalités d'application permettant la concrétisation de cette intention. Ce faisant, elle reconnaît l'importance de l'engagement étudiant ainsi que son caractère formateur dans l'acquisition de nombreuses compétences personnelles complémentaires à celles qui sont acquises pendant le parcours académique. Par la qualité de leur engagement, les étudiantes et les étudiants contribuent positivement au fonctionnement et au rayonnement de la Faculté.

2. OBJECTIFS*

La présente politique vise à reconnaître l'importance de l'engagement étudiant et précise les modalités à mettre en place pour :

- reconnaître formellement la participation et l'engagement des étudiantes et des étudiants à des activités qui, par les apprentissages réalisés, enrichissent la formation universitaire;
- valoriser le développement de compétences personnelles complémentaires à celles qui sont acquises pendant le parcours académique;
- stimuler et encourager l'engagement des étudiantes et des étudiants en tant que membres de la communauté facultaire et en tant que citoyennes et citoyens.

3. CHAMP D'APPLICATION*

La présente politique s'applique à la communauté étudiante facultaire. De façon plus spécifique, elle vise les personnes étudiantes qui participent et s'engagent activement dans des activités effectuées en-dehors de son programme d'études.

4. CADRE DE RÉFÉRENCE

- [Plan stratégique de la FMSS 2019-2023](#)

5. DÉFINITIONS

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Engagement étudiant : un engagement qui se démarque par un degré significatif d'implication, comme individu ou membre d'un groupe, ainsi que par le niveau de responsabilité et par la charge de travail exigée de la personne étudiante.

Valeur formatrice : activité qui requiert de la part de la personne étudiante une implication intense engendrant le développement de compétences personnelles, telles les habiletés en gestion, en coordination et en planification, la capacité de travailler en équipe, de faire preuve d'autonomie, de bien

communiquer, d'exercer sa créativité et de manifester de l'ouverture face au changement et à l'innovation¹.

6. TYPES D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Pour être admissible à la reconnaissance, l'engagement étudiant peut être de nature facultaire, communautaire ou internationale. Les activités doivent correspondre à l'une des trois catégories suivantes et peuvent être cumulatives dans plus d'une catégorie :

6.1 Vie associative

La contribution à la vie associative se reconnaît par un engagement significatif au sein d'une association étudiante reconnue ou d'une instance décisionnelle (comité de programme, conseil de faculté, etc.).

6.2 Organisation d'événements

L'organisation d'événements se reconnaît par une participation active à la gestion et à l'organisation d'événements d'envergure, tels que des colloques, des semaines thématiques, des concours universitaires, etc.

6.3 Projets étudiants

Les projets étudiants (actions communautaires, initiatives étudiantes, etc.) permettent l'acquisition de compétences personnelles à valeur formatrice. Ces projets ne doivent cependant pas avoir fait l'objet d'une reconnaissance de crédits dans le cadre d'un programme d'études.

7. COMITÉ D'ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Chaque année, la personne vice-doyenne à la vie étudiante constitue le comité d'évaluation de l'engagement étudiant.

7.1 Composition

- deux (2) membres du corps professoral nommés par la personne vice-doyenne à la vie étudiante, dont l'une assume la présidence du comité;
- deux (2) personnes étudiantes issues des comités exécutifs d'associations étudiantes facultaires nommées par la personne vice-doyenne à la vie étudiante;
- la coordonnatrice ou le coordonnateur à la vie étudiante.

7.2 Mandat

Le comité d'évaluation de l'engagement étudiant a comme mandat :

- d'évaluer les dossiers soumis pour l'obtention d'une attestation officielle;
- de transmettre ses recommandations relatives aux dossiers soumis à la personne vice-doyenne à la vie étudiante;

¹ La formation personnelle (Commission des études, 1997)

- d'appuyer des candidatures étudiantes à d'autres prix et distinctions en lien avec la qualité de leur engagement.
- de recommander à la personne vice-doyenne à la vie étudiante toute modification relative à l'application de la présente politique.

8. DÉPÔT DES DEMANDES

Pour être admissible à une attestation officielle, la personne étudiante doit en faire la demande en transmettant les documents suivants par courriel au bureau du vice-doyen à la vie étudiante (secretairefac-med@usherbrooke.ca);

- le [formulaire de demande](#) dûment rempli;
- une lettre de référence témoignant de l'engagement étudiant.

Toute demande doit être soumise **avant le 1^{er} avril ou avant le 1^{er} décembre** de chaque année.

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

L'évaluation d'une candidature reçue s'effectue par l'appréciation de chacun des éléments suivants :

- l'intensité de l'engagement (pour obtenir une attestation officielle, la personne étudiante doit avoir cumulé au moins 100 heures d'engagement significatif);
- le degré d'initiative (30 % de l'évaluation);
- la portée et le rayonnement de la contribution (35 % de l'évaluation);
- la valeur formatrice de l'engagement (35 % de l'évaluation);
- l'authenticité des renseignements fournis.

Le comité d'évaluation de l'engagement étudiant ne peut examiner une demande incomplète.

Bien qu'habituellement bénévole, l'engagement étudiant peut être reconnu malgré une certaine forme de rémunération. Il revient au comité d'évaluation de l'engagement étudiant de déterminer si une candidature est admissible ou non.

10. ATTESTATION OFFICIELLE DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance de l'engagement étudiant se concrétise par une attestation officielle émise par le vice-décanat à la vie étudiante. Cette attestation précise la nature de l'engagement et est produite après la réception de la recommandation du comité d'évaluation de l'engagement étudiant.

11. RÔLES ET RESPONSABILITÉS*

11.1 Responsabilité de l'application*

La personne secrétaire de faculté et vice-doyenne à la vie étudiante et à la santé durable assume la responsabilité de l'application de la politique.

11.2 Responsabilité des membres du comité d'évaluation de l'engagement étudiant

À titre de membre du comité, la personne doit analyser chaque candidature avec rigueur, impartialité et ouverture.

11.3 Responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant

L'étudiant qui soumet sa candidature à une reconnaissance de son engagement étudiant doit fournir les documents requis dans les délais exigés.

12. PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT*

Cette politique est présentée au comité de direction facultaire qui pourra la bonifier et, ultimement, en recommandera l'adoption au conseil de faculté. Elle est révisée tous les cinq (5) ans ou à la demande du conseil de faculté ou du comité de direction.

ANNEXE 1 : CONTENU DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Formulaire de demande de reconnaissance d'engagement étudiant

Pour plus de détails sur les types d'activités admissibles, veuillez vous référer à la Politique de reconnaissance de l'engagement étudiant de la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

* Obligatoire

1. Programme d'études : *

- Médecine
- Sciences infirmières
- Réadaptation
- Pharmacologie
- Biochimie de la santé
- Toxicomanie
- Programmes d'études supérieures en recherche
- Autre

2. Type d'activité: *

- Vie associative
- Organisation d'événements
- Projets étudiants

3. Description de l'activité (500 mots maximum) *

Entrez votre réponse

4. Degré d'initiative et intensité de l'engagement *

Décrivez le degré d'initiative et l'intensité de l'engagement dans l'activité concernée.

Entrez votre réponse

5. Valeur formatrice de l'engagement *

Démontrez la valeur formatrice de votre engagement et décrivez en quoi il vous a permis d'acquérir des compétences personnelles complémentaires à celles qui sont acquises pendant votre parcours académique.

Entrez votre réponse

6. Portée et rayonnement de l'engagement *

Mettez en valeur le rayonnement de votre engagement au sein de la communauté facultaire ou universitaire ou à l'extérieur de notre institution.

Entrez votre réponse

Envoyer